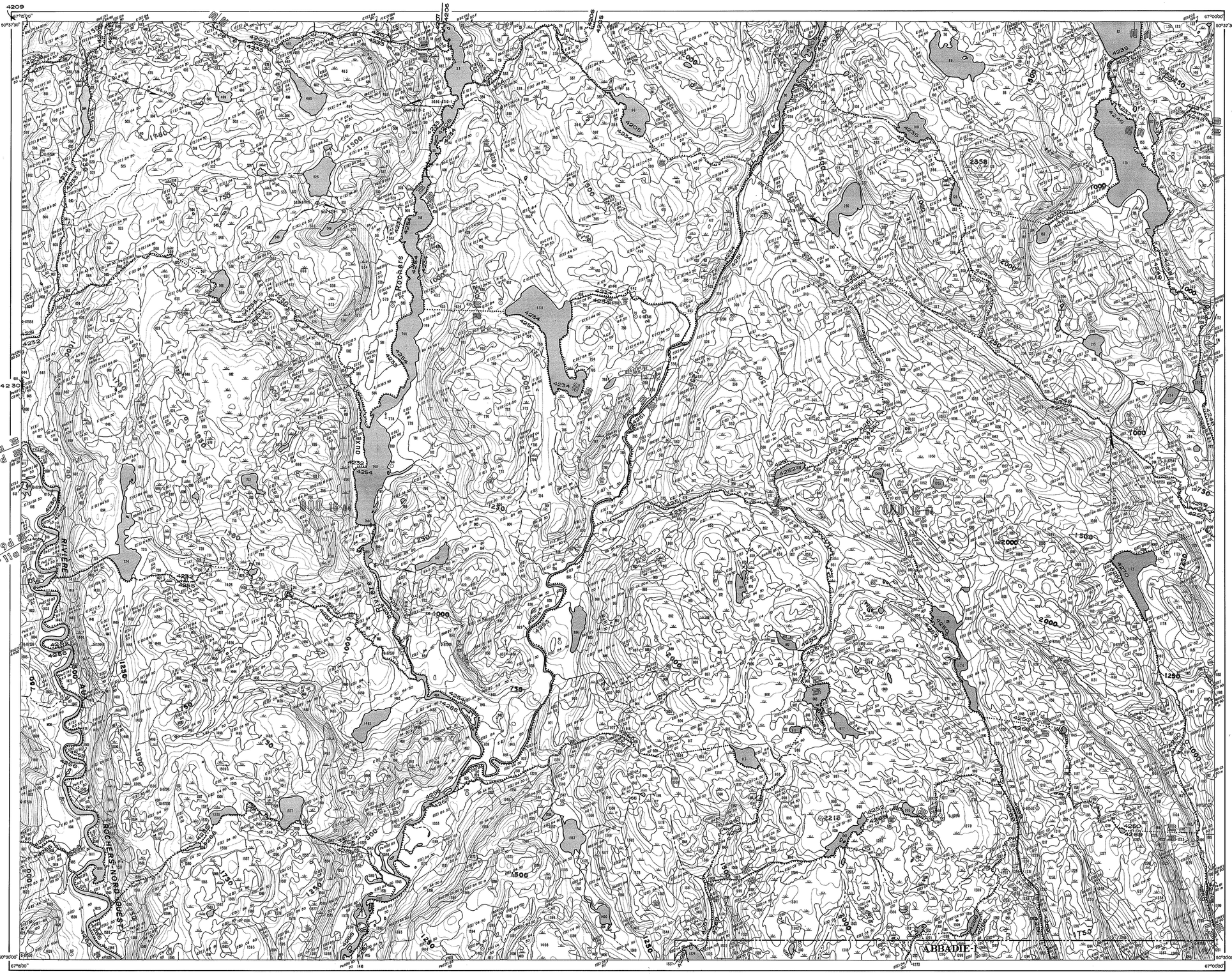

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin blanc
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à pruche
— — (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée réservée
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée réservée
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à pruche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — et/ou mélèze (s'il occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pruche
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
— — — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brisier)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec sapin
Bouleau blanc et/ou bouleau noir avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec épinette blanche
— — — — — — avec pin rouge
Peupleraie avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Chênaie avec résineux
Frênaie résineuse
Mélangés d'feuillus tolérants
— — — — sur station humide

FEUILLU (groupements)

Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau blanc et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Tremble
Érablière
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de chêne rouge
— — de frêne d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, pâturage, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1-50% ⊕ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Brûlis sévère
Friche
Pionnière

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
00-30 "	30-00 "
30-50 "	50-80 "
50-50 "	50-120 "
120-50 "	50-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Je (jeune inégalienne): Peuplé à dominance de haut tallis (majorité des tiges entre 0 et 30 cm)
Autres peuplements (majorité des tiges entre 0 et 60 cm)
Vieilleuse (vieille inégalienne): Peuplé à dominance de haut tallis (majorité des tiges entre 60 et 90 cm)
Autres peuplements (majorité des tiges est plus de 60 cm).

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m - 3m)	2 (3m - 7m)	3 (7m - 12m)	4 (12m - 17m)	5 (17m - 22m)	6 (22m - ...)
A 80% -	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60% - 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40% - 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10% - 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6
E - 10%						

CARTOG. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE.
SIGNATURE : [signature]

CARTOG. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	M
Forte	61 à 80 %	F
Abrupte	81 % et plus	A

Superficie entourée de pentes > 31 %
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S-E1-C1-13 S.O. H-C3-C4-B3-D1
S-E1-C1-13 : S = défoliation; E1 = classe de pente; C1 = classe d'âge; 13 = année de la photo; S.O. = classe de hauteur; C3 = classe de densité; C4 = type de couvert; B3 = groupement d'essences
H-C3-C4-B3-D1 : H = classe de pente; C3 = classe d'âge; C4 = année de la photo; B3 = classe de hauteur; D1 = classe de densité; H = type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 24-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: *
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 16
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 34500
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4234 *
Région écologique: 11a *
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 20° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-J-13 S.E.	22-J-14 S.O.	22-J-15 S.E.	22-J-15 S.O.
22-J-12 N.E.	22-J-11 N.O.	22-J-10 N.E.	22-J-10 N.O.
22-J-12 S.E.	22-J-11 S.O.	22-J-10 S.E.	22-J-10 S.O.
22-J-5 N.E.	22-J-6 N.O.	22-J-7 N.E.	22-J-7 N.O.

22 J/11 S.E.